



BXL-13738 - FAQ

N°	Questions	Réponses
1	Avez-vous actuellement un DPO?	Oui Enabel dispose actuellement d'un DPO.
2	Si oui, quelle est sa charge de travail à vos côtés. Si vous n'avez pas encore de DPO, quelle est votre estimation du	Nous vous invitions à consulter la section 5.5 Calendrier de réalisation -voir P.40 (CSC - version FR) :
2	besoin?	Le nombre de jour indicatif de consultance est estimée à 4 jours par mois, soit en moyenne 1 jour par semaine. Il est également possible de commander des jours supplémentaires en fonction des besoins spécifiques.
		• 31 Mars 2024 -> 31 mars 2028 : mission de DPO
3	Concernant le mode de travail en place chez Enabel pour la prestation de ces 4 jours par mois : Ces prestations sont-elles généralement réalisées sur place (en vos locaux) ou à distance (mode télétravail/visioconférence si nécessaire)?	Le lieu d'où le ou la DPO devra réaliser les services variera en fonction de la nature du besoin. Les spécificités à ce sujet seront discutées lors de la réunion de démarrage. Nous vous invitons à consulter la section 4.10.2 Lieu où les services doivent être exécutés et formalités – voir P.30 (CSC – Version FR): Les services seront exécutés à l'adresse suivante: • le domicile ou pays de résidence de l'expert·e; • le bureau de l'expert·e;
		• le siège d'Enabel à Bruxelles.